



BARÈME D'HONORAIRES

IMMO BROTHER'S REIMS

SARL au capital de 50 000 € - RCS REIMS 898 831 797

Siège social : 2 Place des Martyrs de la Résistance 51100 REIMS

Tél : 03.26.51.50.00 - E-mail : reims-sud@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} janvier 2024

Honoraires de transaction :

Honoraires de transaction à usage d'habitation *

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0 à 100.000 €	10 %
De 100.001 à 180.000 €	9 %
De 180.001 à 270.000 €	8 %
De 270.001 à 500.000 €	7 %
Plus de 500.000 €	6 %
Immeuble	7 %
Garage et parking à l'unité	2500 €

**Avec un minimum de 7.500 *

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Cas particuliers :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche ou de délégation pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence immobilière :

- Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.
- Notre agence est dans le cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Autres prestations

Honoraires de rédaction d'acte : 500 € à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 250 € à la charge du vendeur

VENTES COMMERCES ET ENTREPRISES

PRESTATIONS	BASES	HONORAIRES TTC
Locaux, murs commerciaux, artisanaux, industriels, professionnels, fonds de commerce, fonds libéral, éléments incorporels (droit au bail, clientèle, enseigne)	De 0 à 100.000 €	9,60 %
	De 100.001 à 180.000 €	8,40 %
	De 180.001 à 270.000 €	7,20 %
Immeuble de rapport	De 270.001 à 500.000 €	7,80 %

**Avec un minimum de 9.000 € TTC à la charge du mandant



Location – Barème à compter du 1^{er} janvier 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8 € TTC / m ² de surface habitable	8 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Location meublée : Forfait Entremise et négociation	150 € TTC	X
Bail stationnement (parking, garage...)	150 € TTC	150 € TTC

Les honoraires sont plafonnés pour chacune des parties locataire et bailleur à une fois le montant du loyer charges comprises hors-forfait location meublée.

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail professionnel	X	15% HT du loyer annuel, soit 18% TTC
Bail commercial	X	15% HT du loyer annuel, soit 18 % TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie Bail nu	<u>Gratuit</u> pour nos bailleurs en gestion sinon : 3 € TTC / m ² de surface habitable	X
Etat des lieux de sortie Bail meublé	<u>Gratuit</u> pour nos bailleurs en gestion sinon : Forfait de base additionnel de 150€	X
Etat des lieux de sortie Bail commercial ou professionnel	<u>Gratuit</u> pour nos bailleurs en gestion sinon : 5% HT du loyer annuel	X

Autres prestations :

Avis de valeur locative : (Gratuit / non facturé)

État des risques et pollution (ERP) : 30 € à la charge du bailleur

Honoraires de gestion : A partir de 6% HT des encaissements perçus pour le compte du bailleur.

Gestion locative – Barème à compter du 1^{er} janvier 2024

Agence Laforêt Reims-Epernay
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ 

PACK CLASSIQUE
6 % HT
7,2 % TTC

 **PACK CONFORT**
7 % HT
8,4 % TTC

 **PACK PRIVILEGE**
8 % HT
9,6 % TTC

 **PACK OPTIMUM**
12,5 % HT
15 % TTC

Prestations initiales :

Établissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	✓	✓	✓	✓
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents, loué ou vacant)	1 € / mois			
Frais administratifs par lot (loué ou vacant)	3 € / mois			

Prestations annexes :

Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3% des travaux	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5% des travaux	✓	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	✓	✓	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	✓	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	150 €	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100 €	100 €	✓	✓
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure	✓	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	200 €	200 €
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	200 €	200 €	200 €
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	300 €	300 €
Conseil et accompagnement : réglementation énergétique	100 €	75 €	50 €	50 €
Optimisation de rendement en période de vacance locative : Location saisonnière, limitée à 30 nuitées par an.	-	-	-	✓

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation	2,50%	2,50%	2,50%	2.50%
Assurance propriétaire non occupant (PNO)	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis
Assurance multirisques habitation locataire (MRH)	Sur devis	Sur devis	Sur devis	Sur devis

Frais annexes :

Frais forfaitaires de clôture de compte en cas de rupture du contrat de gestion	200 € par lot			
Frais forfaitaires de clôture de compte en cas de rupture <u>anticipée</u> du contrat de gestion :	500 € par lot			

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le coût du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC.

